

La lettre du bassin de la Vienne



Mars 2022 - N°44

SAGE Vienne Tourangelle : démarrage de la phase d'élaboration

La **première réunion de la CLE du SAGE Vienne Tourangelle** s'est déroulée le vendredi 28 janvier 2022 à l'Île Bouchard. Elle concrétise une étape importante dans le travail d'émergence du SAGE initié par l'EPTB Vienne en 2015 et marque le démarrage de la phase d'élaboration du SAGE.



Lors de cette réunion, **Monsieur Vincent NAULET**, Maire de Beaumont-en-Véron (37420), Vice-président de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire et Président du Syndicat des bassins du Négron et du Saint-Mexme - Vienne aval et affluents, a été élu **Président de la CLE**.

La première étape de l'élaboration du SAGE consiste à réaliser un **état initial** afin de rassembler et de synthétiser l'ensemble des connaissances disponibles sur l'état de la ressource en eau et sa gestion. L'EPTB Vienne, en qualité de structure porteuse du SAGE Vienne Tourangelle, a débuté la rédaction de cet état initial courant 2021. Cet «état zéro» du territoire doit identifier les principales problématiques afin qu'elles soient connues et partagées de tous, elles seront ensuite approfondies et si besoin complétées lors des prochaines étapes.

La première version de cet **état initial est soumis à consultation jusqu'au 25 mars**. Cette consultation s'adresse aux membres de la CLE et est également ouverte à d'autres structures non membres dans le cadre d'un processus de concertation élargie.

[> En savoir plus sur le SAGE Vienne Tourangelle](#)

Finalisation de l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation Vienne/Clain

Le périmètre de la SLGRI Vienne

- **Clain**, d'une superficie de 5 400 km², s'étend sur le bassin de la Vienne depuis la confluence Vienne - Issoire (exclue) et la confluence Vienne - Creuse (exclue) en y intégrant le bassin du Clain. Cette stratégie concerne 2 régions, 5

départements, 13 intercommunalités et 246 communes. Elle intègre un Territoire à Risque Important (TRI) pour les inondations qui regroupe 17 communes.



L'élaboration de la SLGRI a été conduite par l'EPTB Vienne avec l'appui du bureau d'études MAYANE et en **concertation avec l'ensemble des parties prenantes**. A partir d'un diagnostic territorial (caractérisation de l'aléa, analyse des enjeux, des ouvrages de protection, des dispositifs existants), les orientations et les dispositions à mettre en œuvre pour réduire les conséquences négatives ont été identifiées. Cette concertation s'est traduite notamment par l'organisation de plusieurs comités techniques et comités de pilotage. Elle s'est également appuyée sur des ateliers qui ont été l'occasion pour les parties prenantes de s'exprimer sur les résultats du diagnostic et de proposer des actions. 73 participants ont contribué à alimenter la stratégie avec près de 300 propositions qui ont ensuite fait l'objet d'un traitement pour alimenter la stratégie.

La version finalisée de la SLGRI Vienne - Clain est soumise à la consultation des membres du comité de pilotage jusqu'au 08 avril 2022.

Les dispositions de la stratégie inondation ont vocation à être déclinées via un programme d'actions. Ce **Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)** définit une liste d'actions précise à mener, leur maître d'ouvrage ainsi que leur calendrier et leur plan de financement. Un 1er PAPI, animé par l'EPTB Vienne en lien avec l'Etat, est mené depuis 2018 et jusqu'à 2022 sur la Vienne aval.

Le prochain PAPI est en cours de construction avec la participation des partenaires qui souhaitent se positionner en maîtres d'ouvrages. Il sera présenté lors d'un Comité de pilotage fin avril.



[> En savoir plus sur la gestion des inondations](#)

Point d'avancement de l'étude HMUC Clain

L'étude « **Hydrologie, Milieux, Usages, Climat** » dite **HMUC**, permet d'améliorer la connaissance pour préserver la ressource et ainsi d'ajuster la gestion structurelle (à long terme) et conjoncturelle (de crise). Cette étude

s'appuie sur des mesures de terrain notamment pour déterminer les débits biologiques mais fait également appel à des modélisations pour appréhender le fonctionnement naturel du bassin versant et l'état quantitatif projeté à 2050. Elle pourra également servir à ajuster les volumes prélevables inscrits dans le règlement du SAGE.

La phase 1 de l'étude, consacrée à la réalisation de **l'état des lieux de chaque volet (HMUC)**, est finalisée.

Cette phase a été menée en concertation avec les acteurs du territoire et notamment grâce à la mobilisation régulière du comité technique et du bureau de la CLE. Chaque volet a fait l'objet d'un rapport complet et d'une synthèse globale. Ces résultats seront présentés au bureau de la CLE le 23 mars pour validation.



La phase 2, qui consiste à **croiser les différents volets** pour notamment déterminer les seuils de gestion et les volumes prélevables, a démarré début 2022. La concertation sera également au cœur des échanges pour cette deuxième phase.

[> En savoir plus sur le SAGE Clain](#)

SAGE Vienne : Engagement du processus de révision

Après 9 années de mise en œuvre, le **processus de 2ème révision du SAGE Vienne**, entériné par la CLE réunie le 26 janvier 2022, est engagé. Cette révision consistera à réaliser un bilan de la mise en œuvre du SAGE, à mettre à jour l'état des lieux du territoire et à mesurer les évolutions du territoire.



Elle permettra également d'approfondir certains sujets insuffisamment traités dans le SAGE en cours et liés aux enjeux actuels tels que l'adaptation au changement climatique, la gestion sylvicole, la santé... En outre, au cours du processus de révision, le contenu du SAGE sera mis en compatibilité avec le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne 2022-2027.

Le processus de révision intègre un mode opératoire innovant qui permettra aux membres de la CLE et aux acteurs du territoire d'échanger sur les différentes thématiques du SAGE lors d'**ateliers ou de tables rondes**. Un **groupe de citoyens** sera également mobilisé afin d'enrichir les débats avec l'apport de points de vue complémentaires sur la gestion de l'eau au niveau local.

[> En savoir plus sur le SAGE Vienne](#)

Bilan et reprogrammation du programme sources en action

Le contrat « Sources en action » associe 25 porteurs de projet menant des actions en faveur

de la restauration et de la préservation des cours d'eau et zones humides des têtes de bassin de la Vienne amont (2 180 km²) afin d'atteindre le « bon état écologique » fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.



Ce programme est coordonné par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne. Le 2nd contrat arrive à échéance fin 2021 et sur la base de son bilan un 3ème programme est en cours de construction, pour une mise en œuvre début 2024.

Des commissions thématiques (zones humides, forêts...) sont actuellement organisées pour initier une réflexion collective sur ces sujets et mutualiser les échanges et les idées afin d'alimenter le prochain programme.

Un stage de 6 mois sera également assuré par une étudiante en Master 2 Gestion de l'environnement - parcours Géoenvironnement, avec pour objectifs d'évaluer les effets du programme Sources en action sur les milieux, de mesurer la réactivité environnementale au regard des efforts techniques et budgétaires, et de participer à l'amélioration du prochain contrat (2024-2030).

[> En savoir plus sur Sources en action](#)

Dernières parutions de l'EPTB Vienne



4ème lettre d'information du SAGE Creuse



18ème lettre d'information du SAGE Vienne



4ème lettre d'information du PAPI Vienne aval

EPTB Vienne
20 rue Atlantis - Parc ester Technopole
87068 Limoges Cedex
contact@eptb-vienne.fr

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous faites partie de la liste de diffusion de l'EPTB Vienne.

[Mettre à jour vos préférences](#) |
Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information cliquez ici.

Envoyé par

 sendinblue

© 2022 EPTB Vienne